



Audition après 5ans de Curatelle

Par Houari

Bonjour voilà je viens vers vous j'ai toujours pas trouvé de réponse

J'ai une audition mercredi je souhaiterais ne plus continuer la mise sous sauvegarde judiciaire, déjà parce que 5ans c'est énorme et en plus j'ai du payer l'expert 160? j'ai le droit de choisir d'arrêter ? J'ai toute mes facultés mentales une bonne épargne aucune dette je gère mon budget, j'ai juste peur pour mercredi que le juge refuse ma demande (la curatelle elle aussi ne pas refusé mon souhait)

Pouvez vous m'aider avec une réponse efficace Merci

Par TUT03

Bonjour

la seule façon d'obtenir une main levée de la mesure de protection est de fournir un certificat médical d'un médecin, si possible psychiatre ou du médecin inscrit sur la liste du Procureur, qui indique que vos facultés ne sont pas altérées et que votre comportement ou votre personnalité ne compromet pas vos intérêts et votre protection

vos entretiens avec le juge ainsi que le rapport de votre curateur seront aussi déterminants pour lui permettre de prononcer sa décision

Par Houari

Merci pour votre réponse mais le médecin expert (celui qui vient faire une expertise à domicile) ça compte pour m'aider à arrêter ? Si je signe aucun document pour continuer sous curatelle il ne peut pas reprogrammer la sauvegarde ?

Par TUT03

Oui bien sûr que le certificat compte, je l'ai écrit dans mon message précédent

si vous avez besoin d'aide pour le quotidien, il est préférable d'accepter la mesure de protection, si vous la subissez comme une sanction ou si vous luttez contre le curateur, cela ne favorise pas les relations et n'améliore pas votre situation

même si vous ne signez rien, cela ne va pas changer la décision du juge quelle qu'elle soit

Par Houari

Merci pour votre réponse bonne journée